

Formation initiale des praticiens-conseils et des infirmiers du service médical

Devenir Médecin-Conseil, Pharmacien-Conseil, Infirmiers du Service Médical ou Chirurgien-Dentiste Conseil au sein du réseau de l'Assurance Maladie ou au sein des Agences Régionales de Santé (ARS).

Mis à jour le 09/07/2026

🕒 Durée

11 janvier au 11 juin 2027

€ Prix de la formation

3754€/stagiaire

La formation initiale des Praticiens-Conseils et des infirmiers du service médical est facturée 2544 €/stagiaire et prise en charge intégralement par la Cnam ou/et par le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS).

📍 Lieu(x) des sessions

En présentiel à Saint Étienne

En présentiel à Paris

Mixte

★ Satisfaction globale

81% de taux de satisfaction de la formation

[Voir tous les avis](#)

Objectifs

La FIPCI se doit :

- de permettre au futur praticien conseil et ISM d'intégrer les valeurs du service public de santé et de l'assurance maladie,
- de positionner le futur praticien conseil et ISM dans leur environnement,
- de percevoir son rôle pour porter et mettre en œuvre la politique de l'Assurance maladie / des ARS,
- d'acquérir les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'exercice de leurs fonctions de praticien conseils et d'ISM,
- de familiariser le futur praticien conseil à la maîtrise des outils métier du Service Médical.

Contexte

Devenir Médecin-Conseil, Pharmacien-Conseil, Infirmiers du Service Médical ou Chirurgien-Dentiste Conseil au sein du réseau de l'Assurance Maladie ou au sein des Agences Régionales de Santé (ARS).

La formation des praticiens-conseils et des infirmiers du service médical est une formation de 6 mois organisée en partenariat avec la Caisse nationale d'Assurance maladie et le secrétariat général des Ministères en charge des affaires sociales.

Elle vise à former des praticiens conseil et infirmiers du service médical qui exerceront, en sortie de formation, des activités spécifiques, selon le type de cursus suivi.

Médecin-Conseil (cursus régime général / Assurance maladie) :

Il accompagne l'évolution des pratiques des professionnels de santé et des assurés. Il participe à la structuration des soins dans les territoires pour répondre aux enjeux de santé publique et de maîtrise des dépenses.

Son activité s'organise en trois grands pôles :

- **Le contrôle des prestations et les relations avec les assurés :** le médecin-conseil contrôle la justification médicale des prestations subordonnées à appréciation médicale (incapacité de travail, caractère professionnel d'une maladie, appréciation du taux d'incapacité permanente, abus en matière de soins, de prescriptions d'arrêts de travail et d'application de la tarification des actes...). Il joue un rôle, avec les autres acteurs du service médical (techniciens et infirmiers) et en lien avec les partenaires, d'accompagnement auprès des assurés, par exemple dans le cas de la désinsertion professionnelle.



Formation longue

Formation initiale des praticiens-conseils et des infirmiers du service médical

Devenir Médecin-Conseil, Pharmacien-Conseil, Infirmiers du Service Médical ou Chirurgien-Dentiste Conseil au sein du réseau de l'Assurance Maladie ou au sein des Agences Régionales de Santé (ARS).

Mis à jour le 09/07/2026

des engagements conventionnels et à l'évolution des consommations. Il accompagne les professionnels de santé, en particulier sur les actions de maîtrise médicalisée en ville et en milieu hospitalier : échanges confraternels, entretiens collectifs, retour d'informations sur les pratiques...

- **Les contrôles et l'activité contentieuse** : le médecin-conseil organise et réalise les contrôles de l'activité des professionnels de santé ou des établissements de soins (notamment le contrôle de la tarification à l'acte – T2A), ainsi que les éventuelles actions contentieuses, notamment conventionnelles et ordinaires.

Médecin-conseil (cursus Agence Régionale de Santé)

Il contribue grâce à la transversalité et à la territorialisation des politiques régionales de santé, à une synergie de tous les acteurs des territoires. Il contribue également au développement d'une vision globale de la santé et au décloisonnement des parcours de santé, tout en assurant qualité, efficacité et sécurité de la prise en charge et de l'accompagnement dans le système de santé.

Infirmier du Service Médical (Cursus Régime Général / Assurance Maladie)

Au sein du service médical, l'infirmier du service médical (ISM) participe à différentes actions d'information, d'accompagnement, de suivi et de contrôle à destination des assurés et des professionnels de santé.

Il intervient sous la responsabilité du médecin conseil chef de service et ses missions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de santé et du plan de maîtrise médicalisée des dépenses de santé tant en ville qu'en établissement de soins.

Au quotidien, l'infirmier du service médical exerce 4 grandes activités.

Il agit à différents niveaux auprès des assurés. Il contribue à l'étude médico-administrative de certaines demandes d'avis sur prestation des assurés sociaux (avis complexes, article L324-1, invalidité, inaptitude, incapacité permanente, rechute, soins après consolidation, suivi post ALD,...). Il apporte son expertise dans l'étude de la qualité de la prise en charge du patient dans son parcours de soin et dans l'analyse médicalisée et la segmentation des populations d'assurés. Il participe également aux programmes de prévention et d'accompagnement en santé des assurés.

Il participe à la réalisation d'actions d'accompagnement auprès des infirmiers d'État principalement. Selon les thèmes abordés (ALD et PSE, NGAP...), il peut également intervenir dans le cadre d'entretiens organisés entre les services médical et les médecins mais aussi lors des commissions paritaires infirmiers.

Dans le cadre de l'activité de contrôle des pratiques du service médical. il contribue au ciblage et à l'instruction des dossiers de contrôle des professionnels de santé (infirmiers et professions paramédicales) et au contrôle des établissements (ciblage, vérification du codage PMSI et de la T2A, contrôle sur site, exploitation, chiffrage des indus).

Il peut être associé à la formation des délégués Assurance Maladie et des conseillers Assurance Maladie (retour à domicile) ainsi qu'à leur coaching.

Pré-requis

L'accès à la formation est conditionné à un processus de recrutement organisé au niveau national par l'Assurance maladie.

La formation s'adresse :

- **Praticiens-Conseils (PC)** : aux titulaires du diplôme d'État de docteur en médecine, pharmacie ou chirurgie-dentaire d'un diplôme, certificat ou titre exigé, pour les candidats ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, en application de l'article L.4131-1 du Code de la Santé Publique, ou d'une autorisation individuelle d'exercice prévue par l'article L.4111-2 du code de la Santé Publique pour les candidats ressortissants d'un État tiers.

Inscrit au Conseil de l'ordre des médecins, chirurgiens-dentistes (CDC) et pharmaciens (PHC), avec ou sans spécialité, ayant eu ou non une pratique antérieure de leur métier (cabinet libéral, pratique hospitalière...)

Profil des stagiaires recrutés : Médecins (MC) avec ou sans spécialité, chirurgiens-dentistes (CDC) et pharmaciens (PHC).

- **Infirmiers du Service-Médical (ISM)** : aux titulaires du diplôme d'Etat Infirmier (IDE) inscrit au conseil de l'ordre.

Programme

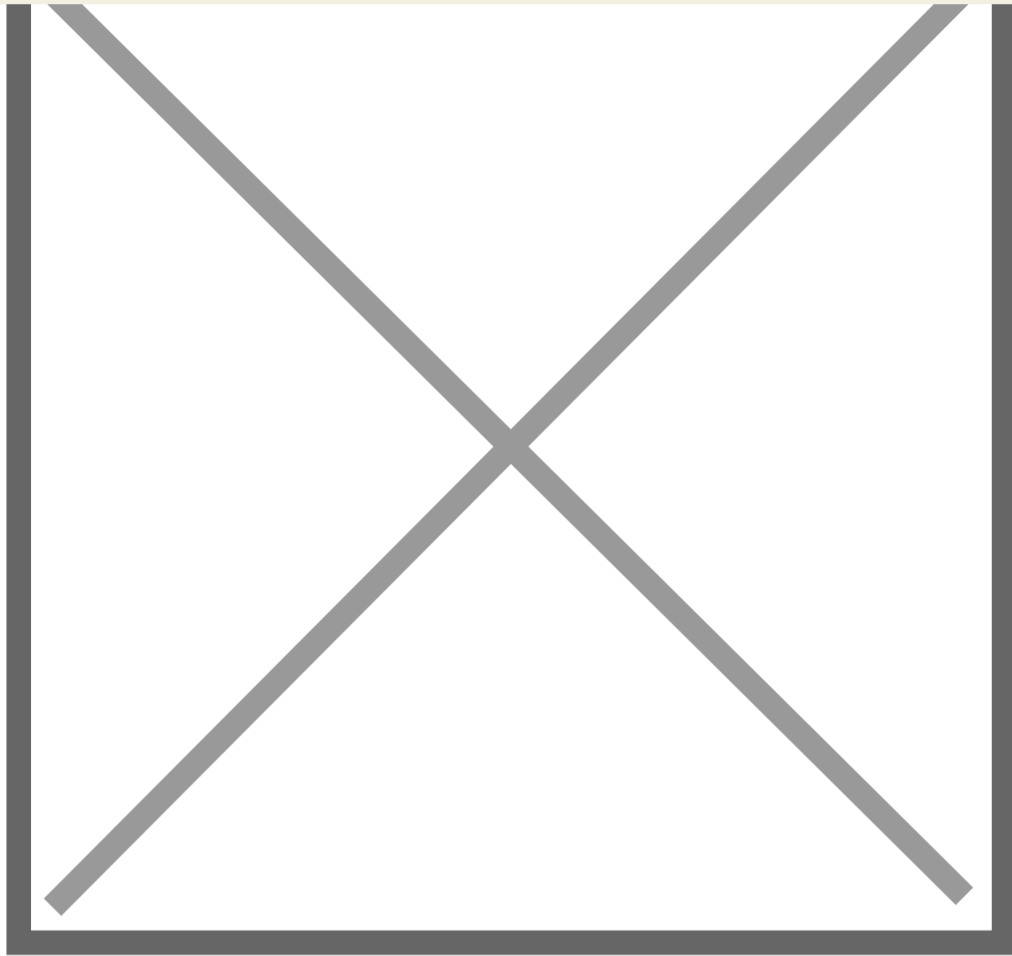


Formation longue

Formation initiale des praticiens-conseils et des infirmiers du service médical

Devenir Médecin-Conseil, Pharmacien-Conseil, Infirmiers du Service Médical ou Chirurgien-Dentiste Conseil au sein du réseau de l'Assurance Maladie ou au sein des Agences Régionales de Santé (ARS).

Mis à jour le 09/07/2026



Scolarité

La FIPCI des Praticiens-Conseils et des infirmiers du service médical (Médecins-Conseils, Pharmaciens-Conseils et Chirurgiens-Dentistes Conseils) nouvellement recrutés prévoit :

- **Un parcours pratique d'intégration** : il accompagne individuellement au quotidien chaque nouveau stagiaire dans l'exercice de ses fonctions de Médecin Conseil. Il est déployé en ELSM ou en ARS selon un cadrage national, dès la prise de poste. Durant ce parcours pratique d'intégration, le stagiaire accompagné de son/ses référents réalisent des activités tutorées définies selon un cadrage national sur une durée de 8 semaines calendaires.
- **Un parcours de formation en e-learning** : formation nationale théorique organisée à distance, déclenchée individuellement par chaque stagiaire sur une plage horaire dédiée selon un calendrier établi nationalement. Il est mis en œuvre au sein de l'échelon d'affectation, selon un cadrage national.
- **Un parcours de formation en présentiel/distanciel à l'EN3S** : ce parcours comprend 5 modules, dispensés de manière échelonnée dans le temps au cours de l'année qui suit la prise de fonction.

La plupart de ces séquences de formation sont complétées par des sessions en présentiel/distanciel, elles-mêmes renforcées par des travaux dirigés.

Méthodes pédagogiques

- Apports pédagogiques en face à face
- Mise en pratique : travaux collectifs et/ou individuels, études de cas, quiz, mises en situation, jeux de rôle, ateliers
- Temps d'échange : partages de pratiques, co-développement



Formation longue

Formation initiale des praticiens-conseils et des infirmiers du service médical

Devenir Médecin-Conseil, Pharmacien-Conseil, Infirmiers du Service Médical ou Chirurgien-Dentiste Conseil au sein du réseau de l'Assurance Maladie ou au sein des Agences Régionales de Santé (ARS).

Mis à jour le 09/07/2026

- Taux de satisfaction et insertion dans l'emploi : 8,1/10
- Taux d'insertion dans l'emploi : 100%

Débouchés de la formation

- Débouchés :

Le parcours praticien conseil et ISM permet d'accéder à des postes au sein des CPAM, ou des Agences régionales de santé.

Pour en savoir plus sur les parcours et les débouchés :

en3s.fr/devenir-dirigeant/les-metiers-de-dirigeants/medecin-conseil/

assurance-maladie.ameli.fr/carrieres/metiers/efficacite-systeme-sante/medecin-conseil

[Consulter la fiche référentielle emploi « infirmier du service médical »](#)

Résultats

Contacts

Pour toute information, contactez en priorité nos assistant(e)s

Pour du sur-mesure ou des intras contacter les chefs de projets

BELLA Justine

Assistante de Formation

✉ jbella@en3s.fr



MONTET Claire

Responsable de Projets

☎ 04 77 81 18 19

✉ cmontet@en3s.fr

Avis

Note globale : 81% de taux de satisfaction de la formation

« Je trouve très judicieux de positionner ce « coaching d'entreprise » en sous-groupes dès le début de la formation. Cela est aidant pour se positionner au sein du Service médical et fournit les outils indispensables à la communication »

Publié le 09.07.2026

« Malgré le distanciel, superbe formation avec des intervenants de grande qualité et avec une grande expertise qui ont su motiver leur auditoire !! Organisation au top.»

Publié le 09.07.2026



Formation longue

Formation initiale des praticiens-conseils et des infirmiers du service médical

Devenir Médecin-Conseil, Pharmacien-Conseil, Infirmiers du Service Médical ou Chirurgien-Dentiste Conseil au sein du réseau de l'Assurance Maladie ou au sein des Agences Régionales de Santé (ARS).

Mis à jour le 09/07/2026

Publié le 09.07.2026